

AU LENDEMAIN DU XV^e CENTENAIRE DE SAINT LÉON LE GRAND

IL ne serait pas concevable qu'une revue de pastorale liturgique laissât passer le XV^e centenaire de la mort de saint Léon le Grand († 10 novembre 461) sans rendre hommage à un pontife dont les homélies demeurent une des richesses de l'Office romain, s'il est encore difficile de préciser quelle part lui revient dans la rédaction des plus beaux formulaires du Missel et du Pontifical.

Dans l'encyclique *Aeterna Dei Sapientia*, publiée le 11 novembre dernier, Notre Saint-Père le pape Jean XXIII a invité toute l'Église à honorer en son lointain prédécesseur à la fois le défenseur de la cité, le pape de Chalcédoine et le docteur de la primauté romaine, dont la grandeur s'imposa aussi bien aux Églises d'Orient qu'à celle d'Occident. La place éminente qu'occupe saint Léon le Grand dans la tradition de l'Église nous invite à émettre un vœu, celui de voir restaurer son culte dans la liturgie romaine.

I. — LA DATE DE LA FÊTE DE SAINT LÉON

Un premier obstacle que rencontre le culte liturgique de saint Léon tient à la date de sa fête, le 11 avril. Chaque fois que le dimanche de Pâques tombe après le 3 avril, la fête de saint Léon est empêchée par le Carême ou les solennités pascales¹. Pratiquement de 1962 à 1971, durant dix années, elle

1. Trois saints, dignes de prendre rang parmi ceux que l'Instruction *De calendariis particularibus* juge *magni momenti pro tota Ecclesia* (n° 25), saint Thomas d'Aquin, saint Grégoire le Grand et saint Benoît ont également leurs fêtes en Carême. On pourrait envisager leur célébration respective à d'autres dates, par exemple la fête de saint Thomas d'Aquin au 28 janvier (translation à Toulouse fêtée à Toulouse), celle de saint

ne sera célébrée que deux fois, en 1964 et en 1967. Or le 11 avril n'est pas le *natale* de saint Léon. Si le *Liber pontificalis* annonce sa sépulture ce jour-là *apud sanctum Petrum*², il ne peut s'agir que d'une première translation, qui n'a d'ailleurs laissé aucun autre souvenir. Comme la relevé Duchesne³, c'est le Martyrologe hiéronymien qui a conservé la date exacte de la mort de saint Léon, en annonçant au 10 novembre : *Romae depositio sancti Leonis episcopi*⁴. Cette date correspond tout à fait à ce que nous savons par ailleurs de la durée de l'épiscopat de saint Léon : ordonné à la fin de septembre 440, il occupa la chaire de Pierre durant vingt et un ans, un mois et treize jours⁵.

L'Église romaine ne commença à célébrer la fête de saint Léon qu'en 688, quand le pape Sergius transporta le corps du pontife de l'atrium de Saint-Pierre à l'intérieur de la basilique, *in arce Petri*⁶. Cette translation eut lieu le 28 juin et, dès lors, la fête de saint Léon servit en quelque sorte de prélude aux solennités apostoliques⁷. En l'inhumant près de la confession de saint Pierre, en rattachant sa fête à la vigile des apôtres, l'Église entendait honorer d'un culte exceptionnel le pape qui avait affirmé si hautement la primauté du Pontife romain et célébré avec ferveur la vocation universelle de la Rome chrétienne.

Au 8^e siècle, les Églises franques et celles d'Italie voulurent

Grégoire le Grand au 3 septembre (date de son ordination en 590) et celle de saint Benoît au 11 juillet (célébrée à cette date dès le 8^e siècle).

2. Le fait que le corps de saint Léon ait été déposé dans l'atrium de la basilique vaticane, *apud sanctum Petrum*, était une nouveauté. Tous les papes antérieurs avaient été inhumés dans l'un des cimetières suburbains.

3. L. DUCHESNE, C. VOGEL, *Le Liber pontificalis*, t. I^{er}, Paris, 1955, p. 241.

4. H. DELEHAYE, *Martyrologium hieronymianum*, Bruxelles, 1931, pp. 593-594. Le calendrier de saint Willibrord, qui date du début du 8^e siècle, inscrit au 10 novembre, à la suite du Martyrologe hiéronymien, le *natale leonis papae* (H. A. WILSON, *The Calendar of St Willibrord from ms.*, Paris. Lat. 10837, London, 1918, p. 13).

5. *Liber pontificalis*, l. c., pp. LXXXIV-XXXV.

6. *Liber pontificalis*, l. c. pp. 375-379. Voir note complémentaire au t. 3, pp. 97-98.

7. La première mention liturgique de la fête du 28 juin est fournie par l'évangélaire romain de 740, qui annonce explicitement à ce jour : *translatio corporis beati Leonis pontificis* (Th. KLAUSER, *Das romische Capitulare evangeliorum*, Münster, 1935, p. 76). Cinquante ans plus tard, l'*Hadrianum* intitule la fête : *Natale sancti Leonis papae* (H. LIETZMANN, *Das Sacramentarium gregorianum*, Münster, 1921, p. 78).

honorer, à leur tour, la mémoire de saint Léon et elles fixèrent sa fête à la date que donnait le *Liber pontificalis* pour sa déposition, au 11 avril. Les sacramentaires gélasiens de la fin du siècle, aussi bien que le calendrier du Mont-Cassin du début du 9^e, témoignent d'un usage qui devait se perpétuer jusqu'à ce jour⁸. Quand le sacramentaire papal eut fait connaître en Pays francs la fête du 28 juin, celle-ci ne supplanta l'autre que pour peu d'années et bientôt on inscrivit simultanément au calendrier les deux fêtes de saint Léon. C'est ainsi que Rome célébrait l'une et l'autre dès le 11^e siècle⁹. Au 15^e siècle, la seconde fête de saint Léon devint celle de saint Léon II¹⁰, en attendant d'être transférée au 3 juillet (1921), puis de disparaître (1960).

La restauration du culte liturgique de saint Léon demande donc qu'on prenne en considération le Martyrologe hiéronymien pour fixer sa fête au 10 novembre. Bien que cette date n'ait jamais été retenue par le calendrier romain, il est intéressant de relever que le Synaxaire de Constantinople fait mémoire, le 12 novembre, d'un *Leontos*, qui ne peut être que le pape de Chalcédoine¹¹, et que les livres liturgiques français des 17^e-18^e siècles avaient fixé au 10 novembre leur unique fête de saint Léon.

II. — LE FORMULAIRE LITURGIQUE DE LA FÊTE DE SAINT LÉON

Le missel et le bréviaire de saint Pie V avaient attribué à la fête de saint Léon le Grand, le 11 avril, un formulaire qui lui

8. On la trouve à cette date dans les Gélasiens du 8^e siècle (*Gellone, Angoulême*, n^{os} 897-900, *Saint-Gall* 348, n^{os} 692-695), y compris le sacramentaire d'Italie centrale édité par MOHLBERG (*Un sacramentario palinsesto del secolo VIII dell'Italia centrale*, dans *Atti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, 3, p. 429). Le calendrier du *Casatensis* 641, écrit en 811-812, a été publié par E. A. LOEW, *Die ältesten Kalendarien aus Monte Cassino*, München, 1908, p. 19.

9. Les deux plus anciennes attestations que nous puissions fournir de la fête de saint Léon à Rome le 11 avril sont le Martyrologe de la basilique vaticane (*Archiv. capit. di San Pietro* H 58), édité par les Bollandistes (*Analecta bollandiana*, t. 49, p. 64), et un lectionnaire-orational de la basilique de Saint-Anastase conservé à la Bibliothèque vallicelliane (*Vallicel. ms. lat. C 62*, fol. 105^v). Les deux documents datent de la première moitié du 11^e siècle.

10. Voir *La Maison-Dieu*, 63 bis, p. 68.

11. H. DELEHAYE, *Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae*, Bruxelles, 1902, p. 218.

valait la prééminence sur toutes les autres fêtes de papes. Seule, en effet, la messe de saint Léon comportait la lecture de l'évangile propre aux fêtes de saint Pierre : *Tu es Petrus*. La lecture de cet évangile était suivie au bréviaire de l'homélie dans laquelle saint Léon s'identifie avec la personne même de l'apôtre, « afin, dit-il, qu'en mon humble personne on discerne et on honore celui en qui se perpétue la sollicitude de tous les pasteurs, lorsqu'il garde ses brebis selon le mandat qu'il en a reçu, et sa dignité ne disparaît pas lorsqu'elle tombe aux mains d'un indigne successeur » (*Sermon II pour l'anniversaire de son élévation au pontificat*). De même lisait-on comme lectures propres au 1^{er} nocturne le début de la *I^a Petri*, pris à l'office de la Chaire de saint Pierre. C'est ainsi que la liturgie, qui empruntait la voix de saint Léon pour célébrer les plus grandes fêtes de l'année et pour annoncer les quatre temps, honorait en lui d'une manière éminente la succession apostolique. Pie V réalisait dans le choix du formulaire le dessein qui avait été celui de Sergius I^{er}, quand il avait déposé les restes de saint Léon près de ceux de Pierre et fixé sa fête au 28 juin. Lorsqu'en 1751 le pape Benoît XIV déclara saint Léon le Grand docteur de l'Église, il lui attribua la messe *In medio* des docteurs, mais il eut soin de lui conserver son évangile propre et il se garda de toucher aux neuf lectures de l'office.

L'institution d'un Commun des souverains Pontifes, en 1942, devait supprimer cette prééminence liturgique de saint Léon, en étendant à toutes les fêtes des papes le formulaire propre à la sienne. Désormais la messe de saint Léon ne se distingue plus de celles de saint Télesphore ou de saint Evariste. La piété liturgique ne semble pas avoir gagné à l'abandon d'une tradition, dont l'encyclique *Aeterna Dei Sapientia* illustre les fondements. Aussi peut-on souhaiter de voir réserver à nouveau à la fête de saint Léon l'évangile du *Tu es Petrus*. Proclamé trois fois dans l'année, les 22 février, 29 juin et 10 novembre, il retrouverait une vigueur et une majesté qu'il perd nécessairement quand il est lu vingt-trois fois en douze mois conformément au calendrier de 1960¹². Il ne s'agi-

12. Avant 1960 on lisait cet évangile cinq fois de plus : aux fêtes de la Chaire de Saint-Pierre à Rome, de la dédicace de Saint-Pierre-aux-Liens, des saints Léon II, Anaclet et Silvestre. Le Propre diocésain de Rome (*Proprium pro clero Almae Urbis*) le fait lire obligatoirement plus de cinquante fois dans l'année.

rait pas pour autant de supprimer le Commun des Papes, mais de lui attribuer trois ou quatre séries de lectures, comme on l'a doté d'une double série d'oraisons fort bien choisies dans la vieille collection romaine du sacramentaire de Vérone¹³.

*

**

La fixation du *dies festus proprius* au *natale* du saint, le respect du formulaire propre, ce double vœu que nous formulons au sujet de la fête de saint Léon le Grand ne s'écarte pas, semble-t-il, des règles qui ont été choisies comme base de la réforme liturgique générale et dont le Code des rubriques constitue une première application.

PIERRE JOUNEL.

13. Voici, par exemple, quatre évangiles qui mettent en lumière le ministère apostolique de saint Pierre dans l'Église : Matth., 14, 22-33 (ancien évangile du jour octave des saints Apôtres : la marche sur les eaux); Luc, 5, 1-11 (évangile du 4^e dimanche après la Pentecôte, jadis *dominica ante natale Apostolorum* : Jésus enseigne dans la barque de Pierre); Luc, 22, 24-33 (verset essentiel = ancien *alleluia* des jours dans l'octave des saints Apôtres : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas*); Jean, 21, 15-17 (évangile de la vigile des saints Apôtres : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*). Il conviendrait de réserver cette dernière péricope pour les fêtes des papes au temps pascal.